

**Violences conjugales**  
Psychologique, verbale ou physique, la violence isole.  
**Parlez-en avant de ne plus pouvoir le faire.**

APPELEZ LE  
**3919**

Numéro national unique,  
destiné aux témoins ou victimes de violences conjugales  
Appel gratuit à partir d'un poste fixe  
Du lundi au samedi de 8h à 22h, les jours fériés de 10h à 20h  
[www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)

**COORDONNÉES UTILES DANS LE CANTAL**  
**N'HÉSITÉZ PAS À LES SOLLICITER**

**Connaître vos droits**  
**Etre écoutée - orientée - accompagnée**

■ **CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES**

■ 04 71 46 89 50 10 rue Cinq Arbres - 15000 Aurillac

*Accueil du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h à 12h + permanences régulières à Saint Flour, Mauriac et Saignes et Maurs*

Accompagnement et informations gratuites et confidentielles dans les domaines juridiques, de l'emploi et de la formation, de la parentalité, de la santé et de la vie relationnelle

■ **MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

■ 04 71 64 38 16 8 place de la Paix - 15000 Aurillac

■ Aurillac : sur RDV ou permanences le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 16h à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 16h30

■ Mauriac : 06 72 19 93 63 sur RDV

■ Saint Flour : 04 71 60 13 58 sur RDV

Ecoute et accompagnement sur des questions relatives à la sexualité, à la santé, aux violences...

■ **ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES : APAJ 15**

Fédérée à l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation INAVEM

■ 04 71 64 14 18 5 rue Edouard Herriot - 15000 Aurillac

■ Aurillac : permanences tous les jours de 14h à 17h

■ Saint Flour : permanences au Centre social communal tous les 2ème lundi et 4ème mardi du mois de 10h à 12h et de 14h à 16h

■ Mauriac, Maurs et Murat : sur RDV, contacter Aurillac

Accompagnement et informations gratuites et confidentielles pour toutes les victimes d'infractions pénales et possibilité d'être reçu(e) par un(e) psychologue

■ **DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ**

■ 04 71 48 69 33 3 rue Ampère - 15000 Aurillac

■ **CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION SOCIALE DU CONSEIL GÉNÉRAL**

■ Aurillac : 04 71 46 20 35 28 avenue Gambetta

■ Saint Flour : 04 71 60 08 87 Dispensaire Louis Mallet BP 23

■ Mauriac : 04 71 68 00 78 Centre Médico-social 28 rue d'Enchalade

■ **BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

■ 04 71 45 59 59 21 place du square - 15000 Aurillac

*Permanences tous les jours sauf mercredi après-midi*

■ **ANEF 15 (Association Nationale d'Entraide)**

■ 04 71 48 63 23 91 avenue de la République - 15000 Aurillac

Hébergement d'urgence et suivi psycho-social

**Vous venez de subir des violences de votre conjoint ou de votre compagnon. C'est une infraction pénale : signalez les faits**

> **Vous pouvez vous rendre au commissariat de police :**

■ 04 71 45 51 00 17 rue pasteur - 15000 Aurillac

> **ou à la brigade de gendarmerie de votre choix :**

■ 17 pour connaître les adresses

Vous pouvez vous faire accompagner par l'une des structures indiquées au recto de cette fiche.

**Vous êtes blessée, vous devez vous faire soigner**

> **Faites constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques notamment en vous adressant au service des Urgences :**

■ 04 71 46 56 28 Unité Médico-Judiciaire / médecine d'urgence  
CH, 50 av. de la République - 15002 Aurillac

■ 04 71 46 56 56 CH, 50 av. de la République - 15002 Aurillac

■ 04 71 60 64 64 CH, 2 av. du Docteur Mallet - 15100 Saint Flour

■ 04 71 67 33 33 CH, av. Fernand Tallandier - 15200 Mauriac

> **Téléphonez au 15 pour les autres secteurs.**

**Vous pouvez être protégée**

> **Saisissez le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal de Grande Instance de votre domicile pour demander une ordonnance de protection des victimes.**

■ 04 71 45 59 59 TGI, 21 place du Square - 15000 Aurillac

Pour vous renseigner sur les démarches à effectuer, contactez l'une des structures indiquées au recto de cette fiche.

**Vous décidez de quitter le logement de la famille.  
Vous n'avez pas d'autre possibilité de logement**

> **Appelez le 115.**

**Vous avez un emploi et devez le quitter  
car vous déménagez pour fuir les violences**

> **Si vous avez déposé une plainte, vous pouvez vous inscrire en qualité de demandeuse d'emploi et bénéficier de l'assurance chômage.**

Dès votre démission contactez le Pôle Emploi dont vous relevez au 3949, présentez-vous au RDV avec le récépissé du dépôt de plainte. Vous devrez également fournir l'attestation Pôle Emploi dès que votre employeur l'aura complétée.

**Vous êtes sans ressources.  
Selon votre âge et votre situation familiale :**

> **Vous avez moins de 26 ans, vous pouvez être accompagnée par la Mission Locale :**

■ 04 71 45 60 35 17 place de la Paix - 15000 Aurillac

■ 04 71 60 40 25 5 av. du Docteur Mallet - 15100 Saint Flour

■ 04 71 67 31 11 rue du 8 Mai - 15200 Mauriac

> **Vous pouvez percevoir le Revenu de Solidarité Active (RSA), adressez-vous à votre Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :**

■ 0 820 25 15 10 CAF - 15 rue Pierre Marty - BP 219 - 15002 Aurillac

Centre social communal - av. du Dr Mallet - 15100 Saint Flour

Permanences les mercredis de 10h à 12h et de 13h à 16h

Centre Médico-social - 28 rue d'Enchalade - 15200 Mauriac

Permanences les mardis de 13h30 à 16h

■ 09 69 39 50 50 MSA - 9 rue Jean de Bonnefon  
15000 Aurillac

> **Vous souhaitez définir votre projet professionnel ou vous réorienter, vous pouvez être accompagnée par le CIDFF :**

■ Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (coordonnées au dos)

